



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



**CLUB DES PETITES VILLES DE DEMAIN**



# **GUIDE DE LA FORMATION DES CHEFS DE PROJET ET DES ÉLUS RÉFÉRENTS PETITES VILLES DE DEMAIN**

*Mai 2024*



# EDITO

Le programme Petites villes de demain, lancé en 2020, a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants des petites centralités et des territoires alentours. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le programme est désormais entré pleinement dans sa phase opérationnelle. 80% des communes bénéficiaires du programme ont d'ores et déjà signé leur convention-cadre et plus de 900 chefs de projets sont à l'œuvre dans les communes PVD où des réalisations concrètes sont visibles.

Ce programme mobilise de nombreux acteurs au service des projets des collectivités. Lors de la phase opérationnelle, les services de l'Etat et les partenaires du programme (la Banque des Territoires, l'Anah, le Cerema,...) resteront mobilisés pour renforcer l'impact du programme Petites villes de demain et améliorer la qualité de vie des habitants.

Pour y parvenir, le Club des Petites villes de demain, un des trois piliers du programme, propose un parcours de formation destiné aux chefs de projet et aux élus. Il a vocation à répondre aux besoins des équipes PVD sur chacun des territoires. Il se compose de trois volets : un socle initial, un socle d'approfondissement et des modules complémentaires labellisés qui visent à former les participants aux questions opérationnelles du programme.

Le socle initial, intégralement pris en charge pour tous les chefs de projet dès leur prise de poste et pour les élus référents, permet à chacun de comprendre les grands enjeux et outils de la mise en œuvre d'un projet de territoire à partir de cas concrets, en utilisant les différents leviers du programme. Ce socle de formation mobilise de nombreux partenaires. Il est construit pour tenir compte à la fois de la diversité et des enjeux propres à chaque Petite ville de demain. Il est organisé en quatre modules.

Un socle d'approfondissement est également proposé par l'ANCT et les partenaires du programme. Il vise à outiller les chefs de projet et élus référents afin de leur donner les moyens d'aller plus loin dans la mise en œuvre de leurs projets.

**Pour cette année 2024, une nouvelle offre de formation construite par et pour les chefs de projet en partenariat avec le CNFPT est organisée (Cf. page 5).**

D'autres modules complémentaires, labellisés par l'ANCT, permettent aux chefs de projet et aux élus référents de développer leurs connaissances et compétences utiles à la mise en œuvre des projets dans leur grande diversité.

Je souhaite que ce guide de formation soit utile au plus grand nombre et vous permette d'accélérer la concrétisation de vos projets.

**Dominique Consille**  
Directrice du programme



# LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Développer et partager la méthodologie et les outils pour mieux :

- appréhender le territoire et établir un diagnostic,
- construire un projet de redynamisation du cœur de ville (les orientations stratégiques, les niveaux d'ambitions et le plan d'actions),
- conduire sa mise en œuvre (boîte à outils opérationnels et financiers).

Donner la possibilité d'approfondir les connaissances et renforcer les compétences sur des thématiques spécifiques.



## LE PUBLIC CIBLE

Les chefs de projet Petites villes de demain et les élus référents des communes et EPCI du programme.

## LES FORMATS

L'offre de formation est pilotée par l'ANCT, élaborée et mise en œuvre avec les partenaires du programme.

Le parcours de formation s'articule autour de :

### UN SOCLE INITIAL

Ouvert gratuitement à tous les chefs de projet recrutés et les élus référents qui le souhaitent.

Animé par l'ANCT, le Cerema, l'Anah, la Banque des territoires, le Ministère de la Culture et France Ville Durable. Il permet :

- des apports de connaissances, de méthodes et d'outils
- de nombreux témoignages de Petites villes

Le socle est organisé en quatre modules :

- La démarche Petites villes de demain
- La méthodologie de la gestion de projet territorial
- Les fondamentaux de la Petite ville durable
- Les partenaires financeurs du programme

**100% EN APPRENTISSAGE DIGITAL, A RETROUVER SUR LA PLATEFORME NATIONALE DES PETITES VILLES DE DEMAIN [ICI](#)**

### UN SOCLE D'APPROFONDISSEMENT

Le socle d'approfondissement de formation est dispensé par l'ANCT et les partenaires du programme, et vise à outiller les chefs de projet et élus référents pour leur donner les moyens de mettre en œuvre leurs projet de territoire.

**PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL LOCAL ET NATIONAL**

### DES MODULES COMPLEMENTAIRES LABELLISÉS

Formations proposées par les partenaires du programme et labellisées par la direction de programme ANCT, permettant aux chefs de projet et aux élus référents d'approfondir les thématiques utiles aux projets de leurs territoires en fonction de leur profil, dans une logique de parcours à la carte. Des parcours thématiques seront aussi progressivement aussi proposés.

**PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL LOCAL ET NATIONAL**

# UN SOCLE INITIAL

## LE PROGRAMME

Le socle initial de formation (juin 2021 et janvier 2022) des chefs de projet et élus référents Petites villes de demain est piloté par la Direction de programme Petites villes de demain, avec le comité de pilotage opérationnel du programme. Il est conçu pour permettre à chacun d'appréhender les grands enjeux et outils de la mise en œuvre d'un projet de territoire à partir de cas concrets, en appréhendant les différents leviers du programme. Il est à retrouver en 100% digital sur la plateforme des élus et chefs de projet.

### La démarche Petites villes de demain

Une séance consacrée aux fondamentaux de la démarche Petites villes de demain, en lien étroit avec le guide du programme et ses huit grandes étapes, avec des témoignages.



### La méthodologie de la gestion de projet territorial

Une séance animée par le Cerema, pour appréhender les premiers pas du chef de projet (mission et rôle), et être sensibilisé aux méthodes d'émergence de projet de territoire, avec de nombreux témoignages.



### Les fondamentaux de la Petite ville durable

Une séance animée par France Ville Durable en lien étroit avec d'autres partenaires du programme notamment le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA).



### Les partenaires essentiels du programme

Cinq séances pour découvrir la Banque des territoires, l'Anah, le ministère de la Culture, le Cerema et l'ANCT et l'offre de services qu'ils peuvent mettre à la disposition de la construction de votre projet de territoire.



# UN SOCLE D'APPROFONDISSEMENT

## UNE OFFRE ÉVOLUTIVE

Le socle d'approfondissement de formation est dispensé par deux co-financeurs des chefs de projet (Agence nationale de la cohésion des territoires et Banque des territoires), et vise à outiller les chefs de projet et élus référents pour leur donner les moyens de mettre en œuvre leurs projet de territoire. Les sessions peuvent aussi associer d'autres partenaires, le cas échéant.

### Un parcours de formation spécifique aux chefs de projets par la Banque des Territoires

**École des Territoires**  
Les formations  
Banque des Territoires

Dates : du mercredi 27 novembre au vendredi 29 novembre 2024

Plus d'informations à venir

### Itinéraire "Cheffes et chefs de projets territoriaux: accompagnement à la conduite des projets complexes"

**anct** agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



Dans le cadre d'un partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, l'ANCT s'est engagée dans la création d'une offre de formation adaptée aux besoins des chefs de projet Petites villes de demain.

Construite en s'appuyant sur les besoins des chefs de projet PVD qui se sont exprimés dans le cadre d'une démarche de co-construction et sur les retours d'un questionnaire envoyé aux plus de 900 chefs de projet PVD, cette formation a ensuite été expérimentée par une vingtaine de chefs de projet de régions diverses (d'Ile-de-France, des Hauts-de-France et du Grand-Est) permettant ainsi la création d'une nouvelle formation inscrite au catalogue du CNFPT.

Cet itinéraire est composé de 3 modules :

- **Module 1** : Projets territoriaux: L'adaptation de son positionnement de chef de projet tout au long du projet.  
**Code du module: SXA1R.**
- **Module 2** : Projets territoriaux: L'enrichissement du projet tout au long de sa mise en œuvre.  
**Code du module : SXA1S.**
- **Module 3** : Projets territoriaux: L'animation et la vie du système d'acteurs tout au long du projet.  
**Code du module : SAXA1T**

La formation est accessible aux chefs de projet Petites villes de demain, mais aussi aux autres chefs de projet des programmes de l'ANCT et agents des collectivités territoriales.

(Re)Découvrez le [webinaire de présentation](#) de la formation sur le site internet Petites villes de demain.

**[Découvrez les modules ainsi que les dates de formation selon vos régions.](#)**

# LES MODULES COMPLÉMENTAIRES LABELLISÉS

## UNE OFFRE A LA CARTE

*Les modules complémentaires labellisés doivent permettre aux chefs de projet et aux élus référents intéressés d'approfondir les thématiques qui les concernent, en réponse aux besoins des territoires, dans une logique de parcours à la carte. Ces modules font l'objet d'une labellisation par la Direction de programme, qui permet d'identifier clairement pour les chefs de projet PVD et élus référents les modules ainsi validés. Les modalités d'organisation de ces formations sont variables.*

## FORMATIONS QUALIFIANTES

### Formation continue « Revitalisateur de centres-villes et centres-bourgs »



La revitalisation des cœurs de villes requiert, de par sa complexité et sa transversalité, une ingénierie spécialisée. Une montée en compétences des acteurs territoriaux est nécessaire et demandée pour mieux prendre en charge cette problématique.

La particularité de cette formation, créée en 2017, est de croiser apports théoriques et mise en pratique opérationnelle des apprentissages à travers un exercice en continu sur un cas pratique : un cœur de ville en quête de revitalisation et qui aura été préalablement visité.

**Module 1 (du 18 au 21 mars 2025) :** Construire et animer un projet de centralité.

**Module 2 (du 1er au 4 avril 2025) :** Mettre en œuvre et animer le projet de centralité. Méthodes et outils pour passer à l'opérationnel.

Plus d'informations à venir

Contact : [anne-laure.peyrou@univ-rennes2.fr](mailto:anne-laure.peyrou@univ-rennes2.fr)

# LES AUTRES FORMATIONS DES PARTENAIRES

## PARCOURS TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Des formations accessibles en e-learning sur la plateforme de l'OFB



### • Biodiv express

Cette formation vous permettra d'être capable d'expliquer simplement ce qu'est la biodiversité, les services qu'elle rend à l'homme, les menaces qui pèsent sur elle et en quoi consiste l'action publique menée pour la préserver.

Retrouvez la formation [ici](#)

- L'offre de formation dédiée aux zones humides et aux marais du centre de ressource "milieux humides"

[Informations et inscriptions](#)

- Mooc Villes et territoires "solutions fondées sur la Nature"

Date : du 01 avr. 2024 au 30 juin 2024

[Inscriptions et formations ici](#)

- Colloque nationale sur les Atlas de la biodiversité communale (ABC)

L'Office français de la biodiversité, en partenariat avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France et l'Eurométropole de Strasbourg, organise au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg les mardi 5 et mercredi 6 novembre 2024 le 4ème colloque national des Atlas de la biodiversité communale (ABC), qui inclura également la restitution de l'édition 2024 du concours Capitale française de la biodiversité sur le thème « Sobriété et biodiversité ».

Cette nouvelle édition du colloque national des ABC aura pour objectif l'occasion de renforcer la mobilisation des collectivités locales en faveur de la biodiversité, de la connaissance et mobilisation de leur territoire jusqu'au passage à l'action !

Au programme : ateliers méthodologiques, tables-rondes thématiques, retours d'expérience, visites de terrain, remise des Trophées des ABC, temps de réseautage et d'échanges de pair à pair...

Une journée optionnelle de formation sur le terrain sera proposée aux participants qui le souhaitent le jeudi 7 novembre, dans le cadre du réseau Capitale française de la biodiversité.

Cet événement bénéficie du soutien de la Fondation ENGIE dans le cadre d'une convention de mécénat.

Retrouvez [ici](#) les autres MOOC proposés par l'OFB

### • Introduction à la gestion des espèces exotiques envahissantes

Cette formation vous permettra de définir et caractériser le phénomène invasif, d'identifier les enjeux et impacts, de connaître les points-clés de la réglementation, de mettre en place (ou non) une démarche de gestion.

Retrouvez la formation [ici](#)

- Le livret pédagogique animé - Zones humides et marais

[Disponible ici](#)

### • La trame verte et bleue

Cette formation vous permettra une appropriation des concepts, outils et actions pertinentes à mettre en œuvre pour préserver la biodiversité de vos territoires.

Retrouvez la formation [ici](#)

- Ressources formatives sur les Atlas de la biodiversité communale

[Disponibles ici](#)





## Formations organisées par l'ADEME

- Une offre de formation proposée aux élus
- Retrouvez les formations à destination des professionnels des collectivités

Cette offre de formation est élaborée autour des axes suivants :

- la transition écologique
- l'économie circulaire
- l'adaptation au changement climatique
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

[Informations et inscriptions ici](#)

[Informations et inscriptions ici](#)



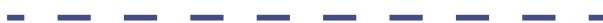
## Formation "créer son tiers-lieu en milieu rural"



Familles Rurales propose une formation pour être capable de générer une démarche tiers-lieu en milieu rural. Les objectifs de cette formation sont :

- Connaître et appliquer les principes de la facilitation d'un tiers-lieu
- Être capable de définir les modalités de coopération de son tiers-lieu avec l'ensemble des parties prenantes.
- Comprendre les leviers socio-économiques des tiers-lieux.
- Savoir documenter et communiquer autour de son projet de tiers-lieu.

[Informations et inscriptions](#)



## Formations à l'accompagnement des projets d'aménagement durable



Les formations ÉcoQuartier (maîtrise d'ouvrage DGALN) se déclinent en plusieurs modules déployés dans tout le territoire national, y compris en Outre-mer. Elles sont conçues pour correspondre aux attentes des acteurs de l'aménagement durable, collectivités, services de l'État et partenaires.

- Formation "Impulser la participation citoyenne dans un projet d'aménagement durable"
- Formation "Les patrimoines au cœur des projets d'EcoQuartiers"

Date : 3 octobre 2024 à Cornimont (Vosges)

Date limite d'inscription : 10 septembre 2024  
Dates : du 23 au 24 septembre 2024 à Grenoble (Isère)

[Informations et inscription ici](#)

[Informations et inscription ici](#)



- **Formation "approfondissement": Appuyer le renouvellement des centres-bourgs et sa traduction dans une opération de revitalisation de territoire (ORT) de la DGALN-DHUP - sous-direction des politiques de l'habitat - Mission Territoires et Habitat**

Les objectifs de la formation sont :

- Savoir mobiliser les ressources humaines et financières pour monter une opération de revitalisation territoriale,
- Adopter une posture adaptée face à des élus et développer des aptitudes de négociation,
- Mieux appréhender la mise en place d'une opération de revitalisation territoriale

3 places maximum pour les chefs de projet PVD. Pré-requis : avoir au moins une année d'expérience au moment de la formation

**Date limite d'inscription :** 13 septembre 2024

**Dates :** 14 et 16 octobre 2024

**Contact du CVRH: LARCIS Séverine (cheffe de projet) - [severine.larcis@developpement-durable.gouv.fr](mailto:severine.larcis@developpement-durable.gouv.fr)**

- **Formation de type MOOC « Cap sur le ZAN » (zéro artificialisation nette) de la DGALN - DHUP**

La loi Climat et résilience, adoptée en 2021 et complétée par la loi ZAN de juillet 2023, a fixé une trajectoire nationale visant l'absence d'artificialisation nette (ZAN) en 2050. Cette trajectoire progressive doit être déclinée territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Ainsi, la mise en œuvre de l'objectif ZAN constitue un véritable changement de paradigme dans les modèles et pratiques d'urbanisme et d'aménagement. Les collectivités et les services de l'État chargés de l'urbanisme sont en première ligne, ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière de l'aménagement. En ce sens, la formation « Cap sur le ZAN », accessible gratuitement à distance, sur la plateforme interministérielle Mentor, vise à former un large public.

Elle explique le sens de la réforme ZAN en exposant les conséquences environnementales et socio-économiques du phénomène d'artificialisation des sols, ainsi que la genèse de sa prise en compte dans les politiques publiques.

La formation est structurée en 4 modules qui déclinent les aspects-clés de la réforme :

- Les définitions et outils de mesure de la consommation d'espaces et de l'artificialisation ;
- La déclinaison de la trajectoire nationale ZAN dans les documents de planification et d'urbanisme ;
- Les outils de planification et d'aménagement opérationnel à disposition des collectivités ;
- L'accompagnement proposé par l'État et ses opérateurs en ingénierie et en financements à destination des collectivités.

Elle complète ainsi le guide synthétique ainsi que les 4 fascicules publiés sur le portail national de l'artificialisation des sols. La formation est accessible en libre-service et permet aux agents de la suivre à tout moment, chacun à son rythme. Elle dure en moyenne 4 h 30.

Les supports sont variés :

- Une trentaine de vidéos incluant des témoignages d'élus et d'élues de collectivités (régions, intercommunalités, communes...) et de techniciens (agences d'urbanisme, Cerema, ANCT, établissement public foncier...),
- Des sections « à retenir » sur les principales références législatives et réglementaires,
- Des activités interactives et des tests sous forme de quizz.

Les formations sur Mentor sont accessibles aux agents de l'État dotés d'adresses mail en gov.fr (dont l'ANCT) La DGALN travaille avec le CNFPT afin que tous les agents de la fonction publique territoriale puissent avoir accès à la formation.

**[Informations et inscription ici](#)**

- **Fonds Vert: une série de webinaires relatifs au décryptage des mesures du Fonds Vert et la FAQ Fonds Vert**

À l'occasion d'une série de webinaires, Aides-territoires et les référents métiers de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), la Direction générale des infrastructures de transport et de mobilités (DGITM), la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), de la Direction générale des entreprises (DGE), de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont décrypté chaque mesure et ont répondu aux questions des porteurs de projet.

**Ces webinaires sont accessibles en rediffusion [ici](#).  
Une foire aux questions (FAQ) sur le fonds vert est également mise en ligne [ici](#).**

- **Les évènements "Radio Territoria"**

La DGALN - sous-direction Territoires et Usagers - propose des séquences courtes thématiques Aménagement-Logement-Nature à destination des élus locaux, des collectivités locales et des services déconcentrés (exemples: fonds vert, performance environnementale, EcoQuartier, défi de l'eau dans les territoires...).

[Plus d'informations](#)

- **Module "Lutte contre la vacance de logements " de la DGALN-DHU - sous-direction des politiques de l'habitat**

L'outil numérique « Zéro Logement Vacant », issu du Plan national de lutte contre les logements vacants, aide les collectivités territoriales dans la mobilisation des propriétaires de logements vacants de longue durée pour faciliter leur remise sur le marché.

**Dates :** 18 juin 2024 à 14h

**Contacts:** [julie.guittard@beta.gouv.fr](mailto:julie.guittard@beta.gouv.fr) et [edouard.duhamel@beta.gouv.fr](mailto:edouard.duhamel@beta.gouv.fr)

[Inscriptions](#)

- **Accompagnement méthodologique et juridique par le réseau Planif Territoires animé par la sous-direction de la qualité du cadre de vie de la DGALN-DHUP (Bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie)**

Cet accompagnement est proposé à l'ensemble des professionnels de l'aménagement impliqués dans l'élaboration d'un PLUi ou d'un Scot, qu'il s'agisse des collectivités locales (élus, techniciens, chefs de projets) et des professionnels privés. Ce réseau mène aussi des actions de promotion et de communication sur les PLUi et les Scot pour favoriser leur diffusion. Dans le cadre de ce réseau, l'Etat se positionne comme un pilote, un partenaire et un diffuseur des bonnes pratiques identifiées localement, au sein d'une structure qui se met au service des collectivités et des PLU.

[Plus d'informations](#)

- **Formation des élus au Paysage de la DGALN - Sous-direction de la qualité du cadre de vie - Bureau des paysages et publicité**

Le ministère de transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) pilote avec la Fédération des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (FNCAUE) et l'Association des Maires de France (AMF) une formation des élus à l'approche paysagère pour les accompagner dans le cadre de leurs actions relatives au paysage ou impactant le paysage.

L'objectif est de porter prioritairement l'effort de sensibilisation et de formation sur :

- le lien entre paysage et projet de territoire,
- la connaissance des outils et des ressources spécifiques dans le domaine du paysage,
- les corrélations à établir ou à renforcer entre paysage et politiques énergétique et climatique d'une part, et entre paysage et requalification des friches ou des périphéries urbaines d'autre part,
- la formation des élus à l'approche paysagère pour les accompagner dans le cadre de leurs actions relatives au paysage ou impactant le paysage.

## Formations sur les mobilités actives de l'ADMA

L'Académie Des Mobilités Actives propose quatre parcours de formations qui vous permettront d'approfondir un sujet lié au vélo et à la marche sur tous les territoires, en croisant différentes approches et méthodes.

### Parcours Milieu Rural

- **Introduction aux mobilités actives en milieu rural**

**Dates :** 12, 14 et 21 novembre 2024

Objectif : Maîtriser les bases générales du contexte de développement des mobilités actives en dehors des grandes agglomérations

- **Comprendre son territoire et l'aménager**

**Dates :** 2, 4 et 11 juillet 2024

Objectif: Appréhender le développement des mobilités actives en milieu rural par le prisme des typologies de territoires et des outils du plan de circulation

- **Services et incitations aux mobilités actives en milieu rural**

**Dates :**

- **Session n°1 :** 3 et 10 septembre 2024
- **Session n°2 :** 3 et 10 décembre 2024

Objectifs: Découvrir et imaginer des actions et services pour développer une culture marche et vélo en milieu rural.

### Parcours Apaisement et requalification de l'espace public

- **La redistribution de l'espace public et la vision zéro pour encourager les mobilités actives**

- **Dates:** 3, 5 et 10 septembre 2023

Objectif : Comprendre comment l'apaisement et la redistribution de l'espace public peuvent encourager les mobilités actives et rendre l'espace public plus sûr, agréable et sain.

- **Cohabitation entre piétons et cyclistes**

- **Session n°1 :** 23 et 26 septembre 2024

- **Session n°2 :** 8 et 10 octobre 2024

Objectif : Comprendre les origines et dynamiques des conflits entre cyclistes et piétons, afin de pouvoir les prévenir et les apaiser plus efficacement.

- **Plan de circulation en faveur des mobilités actives et du cadre de vie**

- **Dates :** 12 et 14 novembre 2024

Objectif : Savoir appliquer les outils techniques et les arguments pour inciter à la modification d'un plan de circulation en faveur de la mobilité à vélo et à pied.

### Parcours Voirie cyclable et marchable

- **Voirie cyclable et marchable : quels principes de conception ?**

**Dates:**

- **Session n°1 :** 26 et 27 juin 2024

- **Session n°2 :** 9 et 10 juillet 2024

Objectifs : Analyser la qualité des projets cyclables et piétons et proposer des principes d'aménagement adaptés aux besoins des usagers des modes actifs.

- **Voirie cyclable et marchable : comment mettre en œuvre un projet partenarial un projet partenarial ?**

**Dates:**

- **Session n°1 :** 22, 24 et 29 octobre 2024

- **Session n°2 :** 26, 28 novembre et 3 décembre 2024

Objectif : Anticiper la mise en œuvre d'un projet d'aménagement avec différents partenaires pour en améliorer sa qualité.

### Parcours Convaincre, concerter, collaborer

- **Concierter : la participation citoyenne**

**Dates :**

- **Session n°1 :** 4, 9, 11 juillet 2024

- **Session n°2 :** 18, 21 et 27 novembre 2024

Objectifs: Acquérir les éléments de cadrage sur les différents processus de participation

- **Collaborer au service des mobilités actives**

**Dates :** 3, 10 et 12 décembre 2024

Objectifs: Comprendre l'intérêt de ma collaboration entre acteurs publics et société civile, afin de développer des politiques favorables aux mobilités actives



# FORMATIONS ET CONFÉRENCES THÉMATIQUES DE SENSIBILISATION



- **Webinaires nationaux**

Exemples de webinaires à venir : résilience, participation citoyenne, design actif...

[Suivez l'ensemble des conférences et colloques du Cerema ici](#)

- **Formation sur la thématique de la mobilité**

Le Cerema conçoit, élabore et dispense des formations professionnelles sur la thématique de la mobilité en réponse aux besoins des acteurs publics et privés engagés dans la transition écologique et la cohésion des territoires

[Voir toutes les formations sur les mobilités ici](#)

- **Réussir son projet territorial énergie climat**

Concevoir, planifier et conduire une démarche énergie et climat territorial est un projet transversal. Pour guider les collectivités dans ce processus exigeant, cette formation qui permet d'aborder toutes les étapes d'un projet territorial énergie et climat, de son initialisation sa conception, sa mise en œuvre et à son suivi-évaluation. La formation s'appuie sur des méthodes et des outils éprouvés, et aborde les conditions de réussite en matière de financement, d'articulation avec les différentes politiques publiques, de gouvernance et de concertation et de mobilisation

**Dates :** les 3 et 4 juin 2024 en distanciel

[Informations et inscriptions ici](#)

- **Remobilisation des friches : des outils pour les collectivités, du repérage au projet**

Dans un contexte marqué par la rareté du foncier disponible et la lutte contre l'artificialisation des sols, la remobilisation des friches présente un intérêt économique, social et environnemental important pour les territoires.

Les outils à disposition des collectivités seront présentés à travers deux axes : le recensement, pour une meilleure connaissance du foncier disponible, et la mutabilité des friches, pour que le projet de reconversion réponde au mieux aux besoins du territoire.

**Date:** 4 juin 2024 à Aix en Provence

[Informations et inscriptions ici](#)

- **Témoignages, ateliers débats et ressources à retrouver sur la Communauté Quartier de demain sur Expertises.Territoires**

[Informations ici](#)

- **Formations thématiques**

Autour des thématiques d'aménagement durable, mobilités, transition écologique, ...

[Suivez les actualités des formations du Cerema ici](#)

- **Nature en ville: les clés pour comprendre et agir**

Dans le contexte de transition territoriale pour l'adaptation au changement climatique, la formation « Nature en ville : les clés pour comprendre et agir » a pour but de faire comprendre la nécessité et la manière de préserver la nature existante. Il s'agit également de créer ou de restaurer des écosystèmes urbains résilients pour le bien être des citoyens. Délivrée en partenariat avec le Muséum National d'Histoires Naturelles, cette formation vous permettra d'échanger et de recueillir des solutions concrètes pour vos territoires.

**Date :** 14 juin 2024 à Saint-Mandé

[Informations et inscriptions ici](#)

- **Engager une démarche de résilience territoriale**

A partir d'une approche opérationnelle, cette formation vous permettra d'acquérir des méthodes et des outils pour définir et mettre en œuvre une démarche de résilience, adaptée à vos enjeux et vos ambitions.

**Dates :** les 8 et 9 octobre 2024

[Informations et inscriptions ici](#)

- **Surchauffe en villes et villages: adapter vos territoires**

Face à l'urgence à s'adapter, les acteurs de l'aménagement sont en demande de diagnostics utiles, et de solutions adaptées au contexte local. Mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la surchauffe, transformer les modes d'aménagement, et identifier les leviers d'action passent nécessairement par une approche transversale, une connaissance claire des phénomènes en place et des outils disponibles.

**Dates :** 2 et 3 octobre 2024 à Lyon

[Informations et inscriptions ici](#)

[Retrouvez le catalogue de formation Cerema 2024 ici](#)



## PARCOURS PATRIMOINE

### Formations - Le patrimoine et le centre ancien dans le projet de territoire



- **Site patrimonial Remarquable aujourd'hui: création, modification, révision, extension**  
Dates : 18 et 25 septembre 2024  
[Inscrivez-vous ici](#)
- **Les droits de l'urbanisme et du patrimoine au service du projet de développement urbain**  
Dates : 2 et 16 octobre 2024  
[Inscrivez-vous ici](#)
- **Le traitement de l'habitat indigne ou dégradé dans les quartiers anciens : novations apportées par la loi du 9 avril 2024**  
Dates : 9 et 10 octobre 2024  
[Inscrivez-vous ici](#)
- **Règlement local de publicité**  
Dates : 7 et 14 novembre 2024  
[Inscrivez-vous ici](#)
- **Fiscalité et patrimoine**  
Dates : 20 et 27 novembre 2024  
[Inscrivez-vous ici](#)

Les Petites villes de demain bénéficient du tarif adhérent.

Vous pouvez consulter le catalogue de Sites & Cités [ici](#).

Sites & Cités organise également des formations à la demande des collectivités territoriales.

Contact : [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr) | 09 72 49 97 06

---

### Placer le patrimoine au cœur de son projet de territoire



Venez découvrir comment construire et animer un projet de développement et de revitalisation intégrant les patrimoines de la cité, et s'appuyer sur le patrimoine pour développer des projets partagés avec la participation des habitants.

Contact : [laurent.mazurier@petitescitesdecaractere.com](mailto:laurent.mazurier@petitescitesdecaractere.com)

[Découvrez les formations](#)

### Webinaires Tourism'Innov

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Destination France pour accompagner la transition durable de l'économie touristique, nous avons le plaisir de vous convier à une nouvelle édition des Webinaires Tourism'Innov, organisée en partenariat avec Atout France, le ministère de la Culture et le réseau des Petites Cités de Caractère de France. Cet événement vise à mettre en lumière les richesses patrimoniales et culturelles de nos communes, en apportant des solutions innovantes qui contribuent à les valoriser de manière durable. Il est ouvert aux communes membres du programme Petites Villes de Den.

- **Comment réenchanter la cité grâce à l'innovation ?**

Ce webinaire met en avant trois solutions novatrices qui encouragent l'exploration qualitative pour tous, incitent à l'émerveillement, et perpétuent l'émotion par le souvenir et qui sont engagées dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, historique et culturel.

[Retrouvez le replay](#)



## FORMATION SUR LA POLITIQUE DE COHÉSION AU NIVEAU EUROPÉEN

### La construction, l'animation et la gestion d'une démarche territoriale européenne (LEADER, DLAL, ITI, GALPA...)



Depuis les années 1990, l'Union Européenne développe de nombreux outils afin de permettre l'approche intégrée de développement territorial financés par les fonds structurels et le FEADER. Ces approches permettent de rompre avec une approche sectorielle des territoires pour privilégier une approche globale à travers une stratégie territoriale. En partenariat avec Leader France, cette formation vous permettra d'obtenir les connaissances de base et/ou de développer les connaissances pour animer et gérer une démarche territoriale.

#### Dates :

- Saint-Martin-d'Hères : du 20 au 21 juin 2024

#### Informations et inscription

### Le montage et gestion de projets Feader/Leader



Mettre en oeuvre de LEADER sur un territoire demande une connaissance du dispositif et en matière de gestion administrative et financière de projets européens. Idéale pour les agents qui débutent ou vont débuter dans le programme LEADER, cette formation gratuite vous permettra d'obtenir ou d'approfondir vos connaissances de base pour s'initier au montage et à la gestion de projets européens LEADER.

#### Dates :

- Marseille : du 09 au 10 septembre 2024

#### Informations et inscription

### L'évaluation et la communication sur son programme Leader



Cette formation vous permettra d'obtenir les connaissances de base pour évaluer et communiquer sur les stratégies et les projets LEADER, FEAMPA ou FEDER.

#### Dates :

- Nancy : du 13 au 14 juin 2024
- Pantin : du 13 au 11 novembre 2024
- Marseille : du 04 au 05 novembre 2024

#### Informations et inscription



## GUIDE DU CNFPT À DESTINATION DES PETITES VILLES DE DEN

### L'offre de formation pour les chefs de projet territoriaux



Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a conçu une brochure à destination des chefs de projet des programmes Petites villes de den, Action cœur de ville et Territoires d'industrie reprenant l'offre de formation correspondant à l'action économique et d'autres dones de l'aménagement et du développement durable des territoires et fléchant les stages qui peuvent intéresser plus particulièrement ce public. Ce guide est une extraction des offres de formation à destination des chefs de projet territoriaux. L'ensemble des offres de formation présentées dans ce guide sont susceptibles de vous intéresser. Certaines offres de formations répondant spécifiquement aux programmes font l'objet d'un ciblage.

Toutes les formations de cette sélection, comme l'ensemble des formations du CNFPT, sont ouvertes :

- Gratuitement aux agents territoriaux (inscription via le service formation de votre collectivité)
- A titre payant (150€/jour) pour les non-territoriaux : agents de l'Etat, salariés d'association.

#### Découvrez la brochure

## À PROPOS DE L'ANCT

Mise en place le 1er janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires est un nouveau partenaire pour les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets. Elle anime des pactes territoriaux et des programmes nationaux comme France Services, Action cœur de ville, Petites villes de demain, France Très Haut Débit... L'ANCT développe également une offre de services sur-mesure en matière d'ingénierie de projet, avec une approche "cousue main" pour répondre au plus près de leurs besoins spécifiques et locaux. Elle s'appuie sur un maillage territorial fin grâce aux préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT, et leurs services.

